

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1657

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc,
Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin, M. Jalton,
M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 39

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) De l'intégration du risque Tsunami dans les plans de prévention des risques majeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le risque Tsunami représente un réel danger pour de nombreuses îles d'outre-mer. Pourtant c'est l'aléa naturel le moins pris en compte dans les projets de prévention des risques majeurs.

Il est important de faire un plan particulier d'information et de prévention du risque tsunami.